



SOCIÉTÉ
PHILANTHROPIQUE
Association depuis 1780

Logements à Vocation Sociale

MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICE

OBJET DU MARCHE :

Fourniture et pose en remplacement de portes palières blindées coupe-feu ½ heure

DONNEUR D'ORDRE :

Société Philanthropique, Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, SIRET n° 775 666 530 00313

Coordonnées : **12 rue des Feuillantines 75005 PARIS**

Représenté par : **Madame Diane PERRIN**

En sa qualité de : **Directeur Logements**

DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES PROPOSITIONS :

Le 26/03/2021 à 12H00

Horaires d'ouverture des locaux :

Du lundi au vendredi : de 09 à 16 h (sauf jours fériés)

Adresse où les propositions doivent être remises :

Société Philanthropique – Pôle Logements

A l'attention de Stéphane GUERIN – « Consultation »

12 rue des Feuillantines

75005 PARIS

Indiquer clairement sur l'enveloppe la mention « **NE PAS OUVRIR** »

- SOMMAIRE -

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
ARTICLE 2 : DESCRIPTIONS DES PRESTATIONS.....	4
ARTICLE 3 : ORGANISATION DE LA CONSULTATION.....	6
ARTICLE 4 : JUSTIFICATIFS A PRODUIRE POUR L'EXAMEN DES CANDIDATURES.....	6
ARTICLE 5 : PRESENTATION ET RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES PROPOSITIONS..	7
ARTICLE 6 : JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES PROPOSITIONS.....	8
ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	9

ANNEXE 1 : LISTE DES LIEUX D'INTERVENTION

ANNEXE 2 : ANNUAIRE COLLABORATEURS SOCIETE PHILANTHROPIQUE

ANNEXE 3 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

ANNEXE 4 : ATTESTATION DE FOURNITURE ET DE POSE

ANNEXE 5 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

ANNEXE 6 : DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF (DQE)

Préambule

La Société Philanthropique a pour objectif l'amélioration constante de la sécurité qu'elle assure à ses locataires.

Le présent marché est considéré comme un marché avec objectifs de résultats et consiste à garantir :

- Les conditions de sécurité imposées par la réglementation
- Le maintien dans la durée des performances de protection à un niveau optimal

1.1 – OBJET DU MARCHÉ

1.1.1 - Généralités

Le présent CCTP définit les prestations techniques applicables aux travaux de remplacement des portes palières, par des portes blindées coupe-feu ½ heure dans les logements de 3 immeubles gérés par la Société Philanthropique, ainsi que les portes d'accès aux caves par des portes coupe-feu ½ heure, munis de ferme-portes.

Toute prestation du présent marché sera exécutée conformément :

- A l'arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la sécurité incendie des bâtiments d'habitation.

1.1.2 – Risque électrique

Il est rappelé que toute personne amenée à exécuter des travaux, des manœuvres ou des interventions d'ordre électrique doit être titulaire d'une habilitation électrique (B1V à minima).

1.1.3 – Pilotage

Pour coordonner l'ensemble des travaux, le donneur d'ordre désigne Stéphane Guérin, Responsable entretien & maintenance comme interlocuteur unique, ayant la qualification, l'expérience et le pouvoir de décision requis pour organiser, gérer et contrôler les prestations réalisées. Il sera l'interlocuteur direct pour toutes les questions administratives et techniques.

Diane Perrin, Directrice des Logements et FEJA sera en suppléance en cas de congés ou d'absence ponctuelle.

1.2 – CADRE LEGISLATIF

Références législatives :

- Arrêté du 31/01/1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation.

Le prestataire devra fournir l'ensemble des pièces prouvant les caractéristiques techniques de la porte, de son bâti et de tous les éléments de fixation / isolation, ainsi que les éléments de quincaillerie et serrurerie, à minima :

- Procès-verbaux de performance feu,
- Procès-verbaux de performance acoustique,
- Procès-verbaux de performance thermique,
- Procès-verbaux de performance de stabilité,
- Fiches techniques et procès-verbaux (lorsque ceux-ci existent) concernant la porte et son bâti, les moyens de fixation, le silicone coupe-feu, les plaques gravées avec la numérotation des portes, la serrurerie et la quincaillerie.

1.3 – PATRIMOINE CONCERNE

Le patrimoine concerné est composé d'immeubles d'habitation dont l'année de construction est antérieure à 1975. Le Prestataire est réputé avoir pris connaissance de la décomposition du patrimoine de la Société Philanthropique tels que cités en Annexe 1 et de tous les éléments afférents à l'exécution des prestations. Il reconnaît notamment :

- Avoir apprécié exactement toutes les conditions d'exécution du marché et s'être parfaitement et totalement rendu compte de sa nature, de son importance et de ses particularités,
- Avoir contrôlé toutes les indications des documents du marché, s'être assuré qu'elles sont exactes, suffisantes et concordantes,
- S'être entouré de tous les renseignements complémentaires éventuels auprès de la Société Philanthropique.

Il est dit que la liste précise de l'ensemble des adresses à desservir, avec les coordonnées des gardiens et locataires sera fournie par la Société Philanthropique, lors de la commande de prestation.

Le Prestataire devra prendre toutes dispositions utiles lui permettant de réaliser les prestations dans des conditions d'exécution n'occasionnant pas de gênes aux locataires.

ARTICLE 2 : DESCRIPTIONS DES PRESTATIONS

2.1 – FOURNITURE DES PORTES BLINDEES COUPE-FEU ½ HEURE

Le Prestataire doit fournir, en même temps que son offre, la notice technique complète de la porte (compris huisserie et seuil) qu'il propose ainsi que celles des différents accessoires ; ou tout élément justifiant de la provenance et de la qualité des matériels utilisés et leur compatibilité avec les matériels futurs. Le Prestataire devra s'adresser directement au fabricant pour récupérer ces informations.

Cette porte sera le modèle retenu pour la durée du marché. Tous les éléments fournis ou remplacés au titre du présent marché seront garantis contre tout vice de fabrication, d'adaptation ou de montage. En cas de défaillance, ils devront être remplacés gratuitement par le Prestataire dans les 8 jours qui suivent l'enregistrement de la déclaration (par courrier électronique).

Les caractéristiques demandées pour la porte sont détaillées ci-dessous. Le Prestataire devra les reporter en les détaillant, sur le tableau de l'Annexe 3 du présent CCTP.

Le Prestataire proposera également un nuancier RAL pour choix des teintes par immeuble.

Exigences techniques concernant la porte palière

La porte proposée devra être le Modèle BELLECOUR de chez FICHET, ou modèle équivalent, dont les caractéristiques à minima seront :

- ▲ Certification anti-effraction A2P BP1
- ▲ Certification résistance au feu EI² 30
- ▲ Affaiblissement acoustique Rw (C ; Ctr) = 38 dB (-1 ; -3) db (sur le bâti)
- ▲ Isolation thermique = 2,6 W/(m².K)
- ▲ Vantail à recouvrement, 51 mm d'épaisseur
- ▲ 2 faces acier d'épaisseur 75/100^{ème}
- ▲ Pivotement sur 3 paumelles de 110 mm à billes, réglables en largeur et en hauteur
- ▲ 2 plaques anti-dégondage
- ▲ Microviseur chromé
- ▲ Serrure 3 points latéraux Vachette 5000 certifiée A2P* avec pare-infraction intégré
- ▲ Cylindre Fichet Gemm 24 profil européen, non débrayable livré avec 3 clefs
- ▲ Dimensions sur mesure
- ▲ Kit 3 panneaux moulures
- ▲ Seuil aluminium à la Suisse – ton naturel – avec joint à lèvres – conforme à la loi Handicap
- ▲ Numéros des portes palières & BAL (plaques gravées)

Une étiquette sera apposée sur le tranchant de la porte, indiquant clairement le niveau de résistance au feu.

Exigences techniques concernant les portes d'accès aux caves

La porte proposée devra avoir un RAL identique aux portes palières de l'immeuble et dont les caractéristiques à minima seront :

- ▲ Certification anti-effraction A2P BP1
- ▲ Certification résistance au feu EI² 30
- ▲ Serrure 3 points certifiée A2P*
- ▲ Cylindre profil européen, bouton moleté intérieur, non débrayable livré avec 3 clefs
- ▲ Dimensions sur mesure
- ▲ Seuil aluminium à la Suisse – ton naturel – avec joint à lèvres – conforme à la loi Handicap

2.2 – DEPOSE DES PORTES EXISTANTES

Les portes seront déposées par le Prestataire au moment de l'installation des nouvelles portes. Elles devront être évacuées au fur-et-à-mesure des déposes et ne devront pas être stockées dans la cour ou les parties communes de l'immeuble.

2.3 – POSE DES PORTES & HUISSERIES

2.3.1 – Conditions d'intervention

Lorsque le Prestataire aura fourni son planning, les locataires seront informés 2 mois avant par un courrier réponse, afin de bien confirmer leur présence. 15 jours avant l'intervention, un affichage sera fait au niveau de l'immeuble.

Le gardien accompagnera le Prestataire à l'entrée de chaque logement. Le Prestataire devra en outre doter ses techniciens d'une carte d'identification afin que le locataire puisse vérifier la véracité de l'intervention.

Etant en milieu occupé, chez des particuliers, le Prestataire prendra toutes les dispositions et toutes les précautions pour garder sa zone de travail propre lors de ses interventions dans les logements. A son départ, l'entrée du logement et le palier devront être nettoyés de tout déchet produit par son intervention.

Tout dépôt de matériel ou matériaux est interdit dans les parties communes intérieures aux immeubles en dehors des heures d'exécution du présent marché.

Lorsqu'un immeuble complet aura été équipé des portes, une réception devra avoir lieu avec le responsable entretien et maintenance.

2.3.2 – Délais et planifications

L'équipement du patrimoine débutera dans le trimestre suivant la notification du marché.

La Société Philanthropique souhaite échelonner le remplacement des portes palières dans ses immeubles.

Le Prestataire devra donc organiser ses approvisionnements en fonction du planning suivant :

- Immeuble Clichy : 2^{ème} Trimestre 2021
- Immeuble Madame : 3^{ème} Trimestre 2021
- Immeuble Boulogne : 4^{ème} Trimestre 2021

Dans les 15 jours suivant la notification du marché, le Prestataire propose un planning prévisionnel de pose, sous format EXCEL à la Société Philanthropique. Ce planning est soumis à validation du Responsable Entretien & Maintenance lors de la réunion de lancement. Celui-ci doit être remis finalisé à la Société Philanthropique 15 jours après ladite réunion.

Tout ajustement (correction, décalage à la demande de la Société Philanthropique, ...) apporté au planning fait l'objet d'un nouveau planning qui sera transmis dans les 3 jours calendaires qui suivent la modification.

La prise de rendez-vous se fait à la demi-journée avec les locataires.

Le Prestataire contactera chaque locataire pour la prise de rendez-vous. En cas d'impossibilité à joindre le locataire, le rendez-vous sera pris avec la gardienne.

En cas d'absence de l'occupant, le prestataire devra déposer un bon de passage en y indiquant le jour et l'heure du nouveau rendez-vous. Le bon de passage devra également indiquer les coordonnées téléphoniques pour éventuellement reprendre un rendez-vous en cas d'impossibilité de la part de l'occupant.

Un objectif de 100 % des logements équipés par immeuble est fixé, sa non-atteinte pourra entraîner l'application d'une pénalité de 1 % du prix du marché par pourcentage inférieur à 100 %.

2.3.3 – Nettoyage et évacuation des déchets

Il est précisé que :

- La zone d'intervention doit toujours être maintenue en parfait état de propreté ; le Prestataire prend toutes dispositions utiles à ce sujet.
- Les déchets sont évacués hors de la zone d'intervention au fur-et-à-mesure et au minimum tous les soirs.
- En fin de travaux, le Prestataire enlève toutes les protections et effectue les nettoyages nécessaires dans les locaux touchés par les travaux et ceux utilisés pour le passage des intervenants.
- Le Prestataire a pour obligation d'évacuer tous les matériels changés, (aucun stockage ne sera admis dans les locaux de la Société Philanthropique). Ceci concerne également les accessoires, les dispositifs de nettoyage, ...

L'évacuation des déchets et matériels dans les conteneurs des immeubles ou poubelles publiques est interdite.

2.3.4 – Compte-rendu d'intervention

Chaque intervention dans un logement fait l'objet d'une attestation de fourniture et pose remise par le Prestataire en 2 exemplaires signés par le technicien ayant effectué l'intervention et par le locataire ou son représentant. Un exemplaire original est laissé au locataire ou à son représentant ; le second est transmis à Stéphane GUERIN à la réception, soit le dernier jour de passage sur chaque immeuble. Un modèle d'attestation figure à l'annexe 4 du présent CCTP.

ARTICLE 3 : ORGANISATION DE LA CONSULTATION

3.1 - Périmètre du dossier de consultation

Le candidat doit répondre à la totalité.

3.2 - Notification d'erreurs éventuelles dans les documents de consultation

Les candidats n'ont pas à modifier ni apporter de complément aux pièces du marché. Dans le cas où la rédaction de ces documents leur apparaîtrait anormale ou équivoque, il leur appartiendra de le signaler par écrit à Société Philanthropique.

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire :

- Une lettre de candidature indiquant l'intention de soumissionner pour la consultation, mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement et, dans ce dernier cas, faisant apparaître les membres du groupement et le mandataire explicitement.
Cette lettre de candidature doit être dûment signée par le représentant du candidat unique ou, s'il y a groupement, soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire, s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises.

- **Une déclaration sur l'honneur mentionnant qu'il :**

- a) N'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015
- b) Est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- **Les pièces définies ci-dessous permettant l'évaluation de leur expérience, capacités professionnelles, techniques et financières :**

- **Couverture :**

- a) la déclaration ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

- **Capacités techniques et professionnelles:**

- a) La déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché ;
- b) La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- c) Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le cas échéant, les éléments de preuve relatifs à des services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- d) Les certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures et des services à des spécifications ou des normes. D'autres preuves de mesures équivalentes de garanties de la qualité pourront être produites ;
- e) Il est demandé aux entreprises de préciser le nombre de techniciens dédiés au présent marché.

Il est précisé que :

- Aucune sous-traitance n'est admise ;
- **Les documents et attestations énumérés par le présent article doivent être rédigés en langue française ou être accompagnés d'une traduction en langue française ;**
- Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que la Société Philanthropique peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

ARTICLE 5 : PRESENTATION ET RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES PROPOSITIONS

5.1 - Conditions d'envoi ou réception des plis

- L'enveloppe intérieure devra porter la mention :

« **Candidature pour la consultation relative au marché de remplacement des portes palières des logements à vocation sociale de la Société Philanthropique**

Entreprise :».

Elle rassemblera l'ensemble des pièces justificatives en double exemplaire, visées à l'article 4 du présent CCTP.

Et rassemblera, l'ensemble des documents relatifs à l'offre correspondant aux lots pour lesquels le candidat souhaite soumissionner :

- Un **mémoire justificatif** comprenant notamment les points suivants :
 - Planning proposé pour l'exécution des prestations par immeuble,
 - Moyentechniques et humains misenœuvre
 - Qualité des documents : affichages, rapport ou compte-rendu suite interventions sur site.
 - Copie des attestations d'assurance
- Le devis quantitatif estimatif

- L'enveloppe devra porter l'adresse suivante :

NE PAS OUVRIR

Société Philanthropique
Consultation PORTES PALIERES
Stéphane GUERIN
12 rue des Feuillantines
75005 - PARIS

ARTICLE 6 : JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES PROPOSITIONS

Les plis des candidats parvenus à Société Philanthropique dans les conditions prévues :

6.1 - SELECTION DES CANDIDATURES

Seront éliminés :

- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des documents dûment remplis et signés exigés à l'article 4 du présent CCTP, le cas échéant après avoir demandé à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous ;
- Les candidats dont les garanties professionnelles et/ou techniques et/ou financières sont insuffisantes.

6.2 - CHOIX DE LA PROPOSITION ECONOMIQUEMENT LA PLUS AVANTAGEUSE

Les offres seront analysées lot par lot.

Après élimination des propositions reçues hors délais (article 43 IV du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) et, des propositions non conformes (irrégulière, inacceptable ou inappropriée) au sens de l'article 59 du décret n°2016-360 susvisé, l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères suivants pondérés :

- **PRIX (80%) :**
- **CRITERES TECHNIQUES (20%) :**
 - Détail et nombre de jours proposés pour l'exécution des prestations (10%),
 - Moyens techniques mis en œuvre,
 - Moyens humains et organisationnels mis en œuvre pour assurer la continuité et réactivité de service,
 - Qualité des documents : rapport ou compte-rendu suite interventions sur site.

ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, avant le 20/02/2021 une demande écrite par le biais de la plateforme de dématérialisation : <https://logements-philanthropique.fr/consultation-entreprises/>

Une réponse sera alors adressée, au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des propositions, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier et s'étant identifié.

ANNEXE I – LIEUX D'INTERVENTION (PERIMETRE DU MARCHE)

LOGEMENTS A VOCATION SOCIALE

760 – Immeuble Boulogne

61 rue de Carnot - 92100 Boulogne ⇒ **22 logements + 1 loge gardienne + 1 porte d'accès à la cave**

660 – Immeuble Clichy

23/25 rue de d'Alsace – 92110 Clichy ⇒ **57 logements + 2 portes d'accès à la cave**

730 – Immeuble Madame

69 rue Madame (75006) ⇒ **28 logements + 1 loge gardienne + 1 porte d'accès à la cave**

ANNEXE III – COLLABORATEURS SOCIETE PHILANTHROPIQUE

Immeubles	Adresse	Référent	Coordonnées
760 - Boulogne	61 rue Carnot 92100 - BOULOGNE	Madame AMY immeuble-boulogne@philanthropique.asso.fr	07.63.30.33.96
660 - Clichy	23 / 25 rue d'Alsace 92110 - CLICHY	Madame ASILA immeuble-clichy@philanthropique.asso.fr	07.63.30.35.65
730 - Madame	69 rue Madame 75006 - PARIS	Madame CARDOSO immeuble-madame@philanthropique.asso.fr	07.63.30.34.82
DIRECTRICE LOGEMENTS		Madame PERRIN d.perrin@philanthropique.asso.fr	01.40.51.32.03
RESP. ENTRETIEN & MAINTENANCE		Monsieur GUERIN s.guerin@philanthropique.asso.fr	01.40.51.32.02

ANNEXE III – Identification et caractéristiques du matériel proposé

Fabricant

Modèle PORTTE

Distributeur

Garantie fabricant pour la porte	<input type="text"/>	Années		
Conformité à la Certification A2P BP1	<input type="text"/>	OUI	<input type="text"/>	NON
Conformité à la résistance au feu EI ² 30	<input type="text"/>	OUI	<input type="text"/>	NON
Conformité à la diminution acoustique	<input type="text"/>	OUI	<input type="text"/>	NON
Conformité à l'isolation thermique	<input type="text"/>	OUI	<input type="text"/>	NON
Garantie constructeur pour appareillage	<input type="text"/>	Années		
Serrure 3 Points	<input type="text"/>	OUI	<input type="text"/>	NON
Marquage CE	<input type="text"/>	OUI	<input type="text"/>	NON
2 plaques anti-dégondage	<input type="text"/>	OUI	<input type="text"/>	NON
3 paumelles 110 mm à bille, réglables en hauteur et largeur	<input type="text"/>	OUI	<input type="text"/>	NON
Cylindre européen, non débrayable + 3 clefs	<input type="text"/>	OUI	<input type="text"/>	NON
Seuil aluminium à la Suisse, conforme à la loi Handicap	<input type="text"/>	OUI	<input type="text"/>	NON
Numéro portes palières & Boîtes aux lettres (plaques gravées)	<input type="text"/>	OUI	<input type="text"/>	NON
Kit 3 panneaux moulures	<input type="text"/>	OUI	<input type="text"/>	NON
Etiquette identification du niveau de résistance au feu	<input type="text"/>	OUI	<input type="text"/>	NON



Société Philanthropique
Pôle logements
12 rue des Feuillantines
75005 - PARIS

Logo Prestataire

ATTESTATION D'INSTALLATION DE PORTE PALIERE BLINDEE CF ½ H et SON HUISSERIE

Nous certifions avoir procédé au remplacement de la porte palière aux préconisations du fabriquant et de la Société Philanthropique au domicile et à la remise des clefs.

NOM : _____

Prénom : _____

Logement n° : _____

Rue : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Date du rendez-vous :

Heure du rendez-vous :

Nom de l'installateur :

N° Clef / carte propriété	_____
---------------------------	-------

Installée le : _____

Nombre de clefs remises : _____

Signature du locataire :

Signature de l'installateur :

A remplir par l'occupant avant remise auprès de son assureur :

Détenteur du contrat d'assurance Habitation n° _____



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Maitre d'ouvrage : Société Philanthropique – Pôle logements – 75005 PARIS

Opération : **Remplacement des portes palières**

Je, soussigné, <Prénom> <NOM>

agissant en qualité de <Fonction>

Pour le compte de

Atteste sur l'honneur avoir pris connaissance des pièces suivantes relatives au marché susmentionné :

↳ Le CCTP

accepte ces pièces et leur contenu sans aucune modification.

Fait à

Le

Signature & Cachet

